ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Maine-et-Loire

2024

caf.fr

Quelles aides de la Caf pour partir en vacances ?

Séjour en famille, camp/colonie pour les enfants

Je suis allocataire avec au moins un enfant à charge de moins de 21 ans et un quotient familial égal ou inférieur à 700 €.

La Caf peut m'aider à partir en vacances en prenant en charge une partie du coût du séjour de mes vacances familiales, du camp ou de la colonie de mon enfant par l'accès au service Vacaf.

L'aide financière est versée directement à l'organisme choisi. Elle est majorée en cas de situation de handicap de l'enfant et du versement de l'Aeeh.

Vacaf est un service commun des Caf pour faciliter le départ en vacances des familles allocataires et de leurs enfants dans des centres agréés.

L'aide au départ en vacances des familles (Vacaf Avf)

1 Quelles sont les conditions ?

- Etre allocataire en octobre de l'année précédente.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 € en janvier 2024
- Avoir au moins un enfant à charge de moins de 21 ans.

2 Un séjour de combien de temps ?

- Séjour limité à 14 nuitées. Il est possible de fractionner cette durée en 2 séjours maximum avec un minimum de 2 nuits par séjour (exemple un week-end).

3 Quel séjour choisir ?

- Vacaf propose : location, pension complète, camping, mobil-home... à la mer, à la montagne ou à la campagne.

4 Quel est le montant de l'aide ?

- La participation Vacaf est calculée pour un montant de séjour de maximum 1 000 €.
- Les parents d'un enfant porteur de handicap peuvent également faire valoir leur droit Vacaf Avf pour un séjour de «répit» dans le cadre d'un départ en vacances sans enfant (bénéficiaire de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé).
- Aide versée uniquement pour les séjours effectués.

			Enfant porteur de handicap	
Tranche de quotient familial	Part de la Caf dans le prix du séjour	Montant maximum de l'aide	Part de la Caf dans le prix du séjour*	Montant maximum de l'aide majorée*
0 à 300 €	70 %	700 €	87 %	870 €
301 à 450 €	50 %	500 €	62 %	620 €
451 à 700 €	40 %	400 €	50 %	500 €

Exemple pour un séjour d'un coût de 650 € (avec quotient familial < à 300 €) :
- reste à votre charge : 195 € (prise en charge Caf 70 % : 455 €),
- avec un enfant handicapé reste à votre charge : 84,50 € (prise en charge Caf 87 % : 565,50 €).

LES ETAPES DE LA RESERVATION

- Si vous avez des enfants de plus de 3 ans, vous devez respecter les périodes de congés scolaires.
- Les séjours chez les parents, les amis, chez des propriétaires privés, ainsi que les centres non agréés Vacaf n'ouvrent pas droit à l'aide.

1. Vous avez reçu la notification d'un droit aux vacances.
2. Connectez-vous sur le site Vacaf.org, sélectionnez « le département de votre Caf » puis cliquez sur « En savoir plus » de « Vacances en famille ».
3. Vous téléphonez à la structure choisie.
4. La structure calcule le montant de l'aide sur le site Vacaf.
5. Votre sejour sera validé après le versement des arrhes.
6. Vous réglerez le reste à charge un mois avant le départ.

   En cas de désistement, vous devrez régler le solde.
7. Après votre séjour, le paiement de l'aide s'effectuera à la structure par Vacaf.

Réalisation service communication Caf de Maine-et-Loire - Février 2024

L'aide au départ en vacances des enfants (Vacaf Ave)

1 Quelles sont les conditions ?

- Etre allocataire en octobre de l'année précédente.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 € en janvier 2024.
- Avoir au moins un enfant à charge âgé de 4 à 17 ans révolus.

2 Un séjour de combien de temps ?

- Séjour en France de 2 à 14 nuits maximum, durant la période des vacances scolaires. La durée du séjour n'est pas fractionnable.

3 Quel séjour choisir ?

- Un séjour en camp ou colonie qui bénéficie d'une convention passée entre la Caf de Maine-et-Loire et l'organisateur.

4 Quel est le montant de l'aide ?

			Enfant porteur de handicap	
Tranche de quotient familial	Part de la Caf dans le prix du camp/ colonie	Montant maximum de l'aide	Part de la Caf dans le prix du camp/colonie*	Montant maximum de l'aide majorée*
0 à 300 €	80 %	200 €	87 %	250 €
301 à 450 €	60 %	150 €	62 %	200 €
451 à 700 €	50 %	100 €	50 %	150 €

Exemple pour un séjour en camp/colonie d'un coût de 300 € (avec quotient familial < à 300 €) :
- reste à votre charge : 100 € (prise en charge Caf 80 % : 200 € ; plafond maximum de l'aide atteint),
- avec un enfant handicapé, reste à votre charge : 50 € (prise en charge Caf 87 % : 250 € ; plafond maximum de l'aide atteint).

**L'aide est majorée en cas de situation de handicap d'un enfant au sein de la famille et de versement de l'Aeeh (allocation d'éducation de l'enfant handicapé).*

LES ETAPES DE LA RESERVATION

Pour rappel : vous devez respecter les périodes de congés scolaires.

1. Vous avez reçu la notification d'un droit aux vacances.
2. Connectez-vous sur le site Vacaf.org, sélectionnez « le département de votre Caf » puis cliquez sur « En savoir plus » de « Vacances pour les enfants ».
3. Vous téléphonez à la structure choisie.
4. La structure calcule le montant de l'aide.
5. Lors de l'inscription vous réglerez votre reste à charge et votre séjour sera validé.
6. Une fois le séjour effectué, le paiement de l'aide s'effectuera à la structure, par Vacaf.

A SAVOIR :

- Les deux aides vacances des familles (Vacaf Avf) et enfants (Vacaf Ave) sont cumulables.
- Renseignez-vous bien auprès du camping, lors de votre réservation, pour connaître le montant du reste à charge.

Informations Caf

Je contacte **un conseiller Caf**

3230 Service gratuit + prix appel

lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30

caf.fr

Informations Vacaf
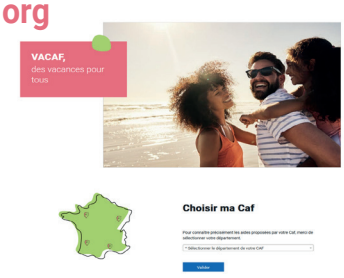
Je me géolocalise sur **vacaf.org**